

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE GROIS J'ESPERE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Avocat, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire

FRANCE

Paris, 2 mars.

Une fois de plus, le gouvernement a essayé hier au Sénat et à la Chambre un double échec. C'est M. Baragnon qui, au Sénat, dans la discussion de la loi municipale, a fait passer un amendement énergiquement combattu par M. Waldeck-Rousseau. M. Baragnon a lutté depuis huit jours pour arrêter au passage toutes les fantaisies arbitraires que le gouvernement entend ériger en loi, en matière de sectionnement des communes. L'honorable sénateur voudrait surtout empêcher le retour des pratiques du sectionnement électoral dont le gouvernement abuse vraiment dans le Midi au profit de ses candidats. Il a donc demandé que tout électeur ou groupe d'électeurs eût le droit de déférer au conseil d'Etat tout remaniement administratif de sa commune opéré par le conseil général. Cela paraît peu de chose, n'est-ce pas, et un conseil d'Etat comme celui que le parti républicain s'est fabriqué ne doit pas être bien redoutable aux amis du gouvernement ? Cependant M. Waldeck-Rousseau, au nom du cabinet, a repoussé véhémentement la proposition de M. de Baragnon. Il s'est posé en champion des droits méconnus de nos grandes assemblées départementales. Il a adjuré sa majorité de voter contre l'amendement qui, mis aux voix, a été cependant adopté à deux voix de majorité.

A la Chambre, le cabinet a essuyé son petit affront en la personne de M. Fallières, qui a quitté un instant son portefeuille pour soutenir un amendement qu'il avait naguère conçu comme député et qui, aujourd'hui que M. Fallières est ministre, ferait très bien son affaire. Cet amendement dispose que le ministre aura quatre ans pour laïciser les écoles de garçons et six ans pour laïciser les écoles de filles. M. Fallières a fait une forte dépense d'arguments et de rhétorique pour prouver que son amendement s'imposait par la force des choses ; mais il a vainement cherché à répondre victorieusement aux objections que Mgr Freppel avait précédemment développées contre cette laïcisation à échéance fixe. En somme, il a obtenu un échec. A droite, on trouve son engagement de "laïcisateur" inique et désastreux ; à gauche, on trouve qu'il demande trop de temps pour régénérer l'enseignement national ; bref, son amendement a été repoussé haut la main. C'est un affront de plus, mais M. Fallières, pas plus que l'estimable M. Waldeck-Rousseau, ne perd son portefeuille pour une pareille misère.

Les députés de la région du Nord ne laissent aucun repos au gouvernement. Hier encore, ils ont remis à M. Raynal, ministre des travaux publics, une note appelant impérieusement son attention sur les grévistes du Nord et sur les torts de la Compagnie d'Anzin envers ses ouvriers. Les dits députés suggèrent au citoyen ministre que les "lois existantes" lui fournissent le moyen

d'intervenir efficacement en la matière. Nous voici rendus aux "lois existantes" contre les compagnies. Un autre député du Nord, plus extrême que ses collègues, M. Giard, a adressé à M. le ministre une demande d'interpellation au sujet des mesures que le gouvernement compte prendre pour conjurer la crise des charbonnages d'Anzin. Voilà qui nous promet des incidents de séance pour demain.

Je vous ai parlé l'autre jour de l'interpellation de M. Perin de l'extrême gauche au sujet des agissements équivoques de M. Casimir Périer, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, avec les banquiers politiques de M. Waldeck-Rousseau. Les révélations de M. Perin ont ébranlé la situation de M. Casimir Périer dont nombre de journaux—dits modérés—signalent avec une amertume croissante l'insuffisance et les fâcheux errements. Ces journaux mettent en grande évidence la scène qui s'est passée hier à la mairie du VIe arrondissement, où trente-quatre fournisseurs étaient réunis pour soumissionner sur le cahier des charges de la guerre. Au moment de procéder aux adjudications, le représentant du gouvernement a informé les intéressés que certaines modifications étaient apportées au cahier des charges. Ces modifications constituant une aggravation des charges, les soumissionnaires se sont retirés en protestant contre cet incroyable procédé qu'ils attribuent à M. Casimir Périer. Là-dessus, un journal opportuniste déclare que M. Casimir Périer a fait assez de mal au ministre de la guerre et qu'il est temps de l'en faire sortir.

Le P. Monsabré a recommencé aujourd'hui, premier dimanche du Carême, le cours de ses célèbres conférences de Notre-Dame. Un public immense se pressait sous les voûtes de la basilique pour entendre l'éminent dominicain.

La note du Saint-Siège

Voici la note que le Saint-Siège vient d'adresser aux nonces apostoliques à l'occasion de l'arrêt rendu par la Cour de cassation de Rome dans l'affaire de la Propagande, arrêt dont nos lecteurs trouveront plus loin le texte :

Par les feuilles publiques, Votre Seigneurie aura certainement eu connaissance déjà de la sentence définitive prononcée par la Cour de cassation de Rome, aux termes de laquelle la Sacrée-Congrégation de la Propagande de la foi est déclarée sujette à la loi de conversion de ses biens immeubles.

Je ne puis, par suite, me dispenser d'exposer à V. S. les graves considérations que suggère ce nouvel attentat porté à la dignité et à la liberté du Saint-Siège, dont la Propagande représente l'instrument le plus noble et le plus élevé pour la propagation de la foi et par là même de la civilisation.

L'origine et la nature de cette vénérable institution montrent à l'évi-

dence combien cette sentence de spoliation portée contre elle frappe directement la Papauté elle-même dans son action apostolique et dans l'emploi des moyens qui s'y rapportent.

Des documents mêmes de sa fondation il résulte clairement que les Pontifes Romains, entre autres et surtout Grégoire XI et Urbain VIII, l'ont considérée comme une émanation de leur suprême ministère apostolique. Par là même, la Propagande doit être considérée, dans la sphère de son action, comme une institution éminemment cosmopolite. Son but final est la propagation de la foi, c'est-à-dire de la vérité chrétienne. Les ressources qui lui furent largement départies doivent être employées dans ce but, conformément aux volontés de ses pieux donateurs. C'est dire assez que son patrimoine est la propriété de la grande famille catholique.

De ces considérations il est facile de conclure que la Propagande représente la création de la Papauté la plus efficace pour avoir toujours à sa disposition et pouvoir mettre en œuvre, les moyens les plus propres à l'accomplissement de la mission divine qu'elle a reçue de propager la foi et la civilisation parmi toutes les nations.

Et quant à savoir comment la Propagande a répondu toujours à cette mission, les annales de ses missions sont là pour en faire foi. Là se trouvent enregistrés les prodiges opérés par l'apostolat catholique, du Thibet à la Scandinavie, de l'Islande à la Chine, et surtout dans les deux Indes

Les écrivains même dissidents ont reconnu plus d'une fois que l'action assimilatrice qui du centre de l'Eglise rayonne jusqu'aux plages les plus éloignées a produit partout les pacifiques conquêtes de la religion et de la civilisation.

A cet égard, pour constater mieux encore le caractère universel de la Propagande, il est bon d'observer que les Pontifes romains, par le moyen de cette grande institution, ont travaillé non seulement à procurer la conversion des païens, mais aussi à faire renaître ces antiques chrétiens que l'erreur et le schisme oriental ont réduites à un si misérable état. Il suffit de rappeler ici la généreuse dotation du cardinal Antoine Barberini, qui constitua douze fondations pour les Georgiens, Persans, Melchites et Coptes, sept pour les Ethiopiens et six pour les Indiens et les Arméniens.

Or, c'est une institution qui, dans son origine, dans sa constitution, dans son action, dans son patrimoine et dans son histoire apparaît avec un caractère aussi essentiellement universel et cosmopolite qu'on prétend assujettir aux lois particulières d'un gouvernement isolé, au jugement d'un tribunal local, qui venant la déclarer incapable de posséder juridiquement, la spolie de ses propriétés.

Ce n'était pas assez d'avoir contraint la Propagande à se laisser trainer durant de longues années de tribunal en tribunal et à supporter

les lourdes charges d'un procès onéreux. On ne s'est pas contenté de l'assujettir au paiement de taxes énormes qui absorbent, pour ainsi dire, le cinquième de ses revenus annuels, soustraits ainsi à leur destination de bienfaisance. On n'a tenu aucun compte des bons offices de personnages considérables ; les efforts tentés pour rendre moins dure sa situation juridique et économique n'ont servi de rien. On n'a fait aucune attention aux arguments irréfutables qui avaient fait rendre antérieurement à d'autres tribunaux des sentences favorables, approuvées du reste par tous les esprits honnêtes ; on n'a même pas voulu respecter au delà de la tombe la volonté formelle d'un auguste personnage. On dirait presque qu'une force avait décrété la spoliation de la Propagande précisément parce qu'elle est l'incarnation la plus éclatante de la Papauté et que devant la prépotence de cette force étrange étaient vaines d'avance toutes les raisons du droit et des convenances, inutiles toutes les observations.

Pour affaiblir la force des considérations qui précèdent et atténuer la responsabilité d'une spoliation aussi odieuse, on essaye de faire croire que la Propagande ne subira aucun dommage de l'application qui lui est faite de la loi de conversion de ses biens immeubles, le montant de l'aliénation de ses propriétés devant être représenté par un chiffre correspondant de titres de rente inscrits en sa faveur sur le grand-livre de l'Etat, et l'institut conservant le droit d'augmenter à l'avenir son patrimoine par l'acceptation de legs nouveaux.—Pour faire justice de ces sophismes, il est bon d'observer tout d'abord qu'avec l'interdiction faite à la Propagande du droit de propriété sa condition juridique devient inférieure à celle de tout citoyen quelconque. S'il est vrai que le droit de propriété garantit l'autonomie et la dignité des personnalités qui ont leur place dans le corps social, quel outrage n'infirmerait pas à la Propagande en la déclarant incapable de posséder et dépendante d'un autre institut lui payant une rente semestrielle, comme à un simple usufruitier, et en quelque sorte à titre d'aumône ?

Mais, sans insister sur ces réflexions, d'ordre moral, il n'est point vrai que la condition économique et matériel ne serait pas atteinte par cette conversion.

Quelle situation serait faite à la Propagande si la rente venait à subir une réduction ou si le service en était entièrement suspendu, comme il est arrivé en d'autres pays ? Qui pourrait assurer qu'elle serait payée exactement et intégralement, dans l'hypothèse de crises financières, de guerre ou d'autres éventualités fâcheuses ? A-t-on oublié peut-être que naguère encore, uniquement à titre de représailles, on avait suspendu le paiement des pensions ecclésiastiques attachées aux biens réunis au domaine public par le gouvernement piémontais ?

D'autre part, il est souverainement

important de se rappeler que la Propagande, par suite même de sa condition spéciale et pour subvenir aux exigences extraordinaires de son action mondiale, est souvent obligée de disposer même d'une partie de ses capitaux, ses revenus ordinaires étant insuffisants en certaines circonstances. Ce fut là le cas, par exemple, lors des récentes famines parmi les chrétiens de la Chine et du Tonkin, ou lorsqu'il a fallu venir au secours, moyennant des sommes énormes, aux graves épreuves traversées par le vicariat apostolique de Constantinople.

En outre aussi, le développement toujours plus grand du catholicisme parmi les infidèles et la facilité croissante des communications réclament la fondation de nouveaux centres de missions et, par suite, la création de séminaires, de collèges, d'universités, de vicariats et de préfectorats apostoliques ; il suffit de rappeler à cet égard que sous le pontificat glorieux de Léon XIII furent déjà érigés dix-huit vicariats apostoliques.

Ce fut pour des motifs analogues et dans le but de pourvoir au mouvement grandissant de ces missions, que le Pape Pie IX, de sainte mémoire, érigea une section spéciale de la Propagande pour les affaires du rite oriental, avec sa secrétaire particulière.

Enfin, il est bon de remarquer que la Propagande n'est pas seulement le centre principal du gouvernement des missions, mais aussi une immense institution éducative et scientifique de premier ordre, comprenant un collège de plus de cent élèves, avec de nombreuses chaires de littérature, de philosophie, de théologie et de philologie, une bibliothèque extrêmement riche, un musée fort précieux et une imprimerie polyglotte.

Que si la Propagande, pour faire face aux énormes dépenses nécessaires à tous ces besoins, fut parfois obligée de disposer d'une partie de son capital, la Providence et la piété des fidèles n'ont jamais manqué de réformer largement son patrimoine.

On voudrait opposer que la loi de conversion n'empêchera pas la Propagande d'augmenter son capital d'acceptation de nouveaux legs, soit ; mais cette faculté ne lui serait laissée qu'à la condition d'une autorisation spéciale de la part du gouvernement, condition souverainement humiliante pour une institution d'une telle nature, obligée ainsi de mendier à autrui ses moyens de subsistance. Et puis le gouvernement, avant d'accorder une semblable autorisation, voudra vérifier si les conditions économiques de la Propagande sont bien telles qu'elles réclament l'augmentation de son patrimoine.

Voilà la Propagande assujettie ainsi au contrôle du gouvernement qui soumettra à son examen son état économique, l'emploi fait de ses revenus et la marche même de son administration. Voilà au prix de quelle nouvelle humiliation la Propagande devrait implorer la permission d'accepter quelque legs ou d'être mise en possession de quelque don ?

Si, par hasard, l'on ne croyait pas devoir accorder cette autorisation, les dispositions de la loi deviendraient illusoires et la Propagande se verrait exposée à un refus non moins inique que désastreux.

Même dans l'hypothèse la plus favorable d'une concession de ladite faculté, les nouveaux capitaux devaient, eux aussi, être convertis en rentes sur l'Etat et exposés, par conséquent, à tous les risques indiqués ci-dessus.

Toutes ces raisons, d'une évidence si manifeste, font aisément comprendre quelle peut être la valeur de certains sophismes mis en avant pour atténuer la gravité d'une sentence déjà condamnée elle-même par une universelle réprobation.

Se basant sur ces considérations, Votre Seigneurie voudra bien appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la gravité spéciale de ce nouvel attentat aux droits du Saint-Siège, à l'exercice du pouvoir du Pontife, au libre usage des moyens indispensables à la propagation de la foi. De cette violation, Votre Seigneurie prendra occasion pour faire comprendre les outrages et vexations multiples qui rendent chaque jour plus pénible et plus précaire la situation du Chef suprême de l'Eglise. Si des raisons d'ordre supérieur et les influences les plus respectables n'ont pu empêcher une sentence aussi injurieuse que préjudiciable pour la Papauté, et considérée comme souverainement impolitique par les esprits judicieux de tous les partis, on est en droit de craindre malheureusement que l'audace et les desseins de la Révolution s'imposent toujours plus impérieusement et réduisent le Souverain-Pontife à la gêne la plus étroite.

Tous ces motifs, d'une importance si grave, font concevoir la confiance que le gouvernement auprès duquel Votre Seigneurie est accréditée voudra bien s'intéresser efficacement en faveur d'une institution qui constitue l'une des principales gloires de la Papauté et du monde catholique, et examiner mûrement si dans la suite l'on peut tolérer que le Souverain-Pontife soit exposé à de semblables violences et spoliations qui lui rendent souverainement difficile, pour ne pas dire impossible, l'accomplissement de sa mission spirituelle. Votre Seigneurie donnera lecture et laissera copie de cette dépêche à M. le ministre des affaires étrangères.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Rome, 10 février 1884.

On calcule qu'il y a dans l'univers, 755,000,000 de payens, 17,000,000 de Mahométans, 8,000,000 de juifs, 220,000,000 de Catholiques Romains, 116,000,000 de Protestants et 54,000,000 d'adhérents à l'Eglise Grecque.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 24 Mars 1884—No 4

LE DRAME

CHAMPS ELYSÉES

—Reste ! ajouta aussitôt madame Rambaud. Viens, toi, Amélie, j'ai un mot à te dire. Puis, quand son amie se fut rapprochée : —Je n'ai pu y résister, j'ai voulu contempler ses traits une dernière fois, continua la pauvre mère. Aime-le bien, Amélie... Et ne le ramène jamais ici. —Cependant, Laure, pour lui comme pour toi... —Je te dis de ne jamais le ramener. Ne m'interroge pas. J'ai mes raisons. Julien est devenu ton fils. Protège-le, défends-le ! Et maintenant, adieu !... Ne vois-tu pas qu'il revient à moi à petits pas ? Si tu tardes, il nous sera impossible de nous quitter. Va !... va !... j'ai du courage. Madame Lavernède embrassa rapidement son amie, reprit l'enfant par la main et l'entraîna.

Elle trouva par bonheur aussitôt l'occasion de le distraire de son chagrin et d'entrer en conversation avec lui.

—Savez-vous où est le logis de mademoiselle Lise ? Oui. Je me rappelle que vous le savez... Voulez-vous avoir l'obligeance de m'y conduire ? —Volontiers, Madame.

Mademoiselle Lise était une jeune fille de vingt ans comme il y en a tant à Paris, pauvre, intelligent, active, et se défendant à force de travail contre les tentations de la grande ville.

En voyant la belle visite qui lui arrivait, elle rougit d'abord de confusion, car son logis n'était rien moins que luxueux.

Mais elle se remit bien vite, passa vivement une de ses mains sur ses cheveux pour s'assurer qu'ils n'étaient pas en désordre, et dit, avec un gracieux sourire :

—Te revoilà, Julien !... entrez Madame.

—J'entends quelqu'un qui monte, dit l'enfant très-attentif à écouter le bruit des pas.

Avec une légèreté d'oiseau, mademoiselle Lise courut à la rampe de l'escalier, se pencha et regarda.

—Le petit à raison, se dit-elle. C'est son père qui monte. Ah ! quel vilain homme ! Il pouvait bien res-

ter où il était. Personne n'aurait été le chercher.

Puis revenant en toute hâte :

—Ce n'est rien, ajouta-t-elle... c'est le charbonnier... mille excuses, Madame. Prenez donc la peine d'entrer. Mon ménage n'est pas très en ordre, mais, vous savez, quand on travaille...

Elle s'effaça poliment devant madame Lavernède, poussa doucement l'enfant qui s'obstinait à écouter, quoiqu'on lui eût dit que c'était le charbonnier, et renferma bruyamment sa porte derrière elle.

L'entrevue, du reste, ne fut pas longue.

Par une sorte de délicatesse qui est commune aux femmes de tous les rangs, l'ouvrière s'abstint de causer avec beaucoup de détails sur madame Rambaud, car elle craignait de divulguer des choses qu'il valait mieux taire, et madame Lavernède ne voulut pas demander de nombreux renseignements sur son ancienne amie, pour ne pas avoir l'air de contrôler par une enquête blessante ceux que la malade elle-même venait de lui donner.

De plus, le petit Julien était là, et, quoiqu'il fût encore bien jeune, il y avait lieu d'observer une certaine circonspection relativement à tout ce qu'on disait de sa mère devant lui. On ne pouvait, notamment, constater tout haut, même en termes

voilés, qu'elle était gravement malade, sans que le visage de l'enfant annonçât aussitôt, par son altération, la nécessité d'user envers lui de ménagements extrêmes.

—Mademoiselle, dit la visiteuse en s'en allant, madame Rambaud m'a appris que vous avez mille bontés pour elle ; voulez-vous en avoir une aussi pour moi ?

—Oh ! dites, Madame !

—Voici le fait, Mademoiselle, Madame est mon ancienne amie, et j'ai eu peur d'alarmer sa fierté en lui remettant de la main à la main un peu d'argent pour adoucir son sort. Elle m'a dit beaucoup de bien de vous, et j'ai pensé que vous consentiriez à me servir d'intermédiaire. Prenez ceci, et ne la laissez manquer de rien.

Elle tendit à mademoiselle Lise un porte-monnaie plein d'or, que la jeune fille accepta avec un élan de joie.

—Comptez sur moi, Madame, répondit-elle. Pour tout autre je refuserais, car nous n'aimons point, nous autres pauvres gens, à manier l'argent qui ne nous appartient pas. Mais pour madame Rambaud... Ah ! la brave femme ! Que de fois j'ai regretté de ne pas être riche en la voyant si dénuée ! J'ignore ce qu'il y a là-dedans, mais vous pouvez être certaine que tout sera employé...

—Je sais, Mademoiselle, je sais... Madame Rambaud m'a parlé de vous, interrompit doucement madame La-

vernède avec un regard qui contenait un franc et discret éloge de la probité de l'ouvrière.

Restée seule, mademoiselle Lise ouvrit le porte-monnaie, demeura quelques secondes éblouie par une dizaine de pièces d'or, puis fit quelques pas en courant vers le logis de madame Rambaud. Mais soudainement elle s'arrêta.

—Pas de bêtise ! se dit-elle en rebroussant chemin. Il est là-haut, l'autre ! s'il voyait de l'argent à sa femme, il sauterait dessus et le mangerait, le gredin ! Attendons qu'il soit parti.

III

A une question de madame Lavernède madame Rambaud avait répondu : Je n'ai plus de mari.

Pendant la visite que lui avait faite madame Lavernède, mademoiselle Lise s'était scrupuleusement abstenue de la plus insignifiante mention, de la moindre allusion relative à ce mari, comme si, en révélant qu'il existait, elle eût redouté de décourager pour jamais les bonnes intentions de madame Lavernède envers son ancienne amie.

Quel était donc cet homme dont sa femme éprouvait tant de honte qu'elle ne voulait à aucun prix en parler, cet homme que la jeune ouvrière jugeait avec une sévérité telle, qu'elle le supposait capable de s'em-

parer d'un secours destiné à sa femme agonisante ?

Nous saurons plus tard ce qu'il avait été, disons maintenant ce qu'il était.

Philibert Rambaud avait trente-huit ans, mais il paraissait plus âgé, malgré la régularité presque sculpturale d'un de ces visages dont le temps respecte ordinairement les lignes et la beauté.

Déjà des rides sillonnaient son front, sa bouche avait un grimaçant sourire, dont l'armature se dissimulait sous les apparences d'une perpétuelle et fausse gaieté. Ses yeux enfoncés et clignotants étaient ternes, ne regardaient jamais en face.

Grand et fort, il se tenait toujours un peu courbé, et sa démarche hésitante avait en même temps la raideur d'attitude d'un homme dont les pas sont mal assurés.

Son costume était minable, mais avait une certaine tournure. Chapeau de haute forme qu'il ne quittait jamais, paletot brun râpé, pantalon effiloché du bas, linge invisible, chaussures sales et éculées.

C'était un de ces costumes sur lesquels la hotte du chiffonnier peut apparaître sans provoquer l'étonnement, mais qui peuvent annoncer aussi un artiste génie, un propriétaire qui se néglige, un rentier jugeant inutile de faire des frais de toilette.

(A suivre)

SOMMAIRE

France
La note du Saint-Siège.
FÉLÉTES.—Le Drame des Champs Elysées.
L'élection de Trois-Rivières.
Un savant.
Correspondance de la Capitale.
Institut Canadien.
La St-Joseph.
Résumé des dépêches.
A travers les Etats-Unis.
Petites nouvelles

ANNONCES NOUVELLES

Soumissions.—Jos. Oct. Faucher, ptre.
Bazar de S. Jean-Baptiste de Québec.
Bazar annuel.—Louis Lessard.
Société de Construction Permanente de Québec.—F. Gourdeau.
Co ur Supérieure.—F. N. Langevin.
Ligne Allan, [voir 4ème page.]

CANADA
QUEBEC, 24 MARS 1884

L'élection de Trois-Rivières

Le dénouement de cette élection approche, et deux candidats conservateurs sont encore sur les frangs. On a cependant annoncé que M. Dumoulin retirait sa candidature. Nous applaudirions cordialement à cette sage détermination. M. Mailhot est, croyons-nous, dans les circonstances, le candidat autour duquel devraient se rallier tous les conservateurs de Trois-Rivières pour battre M. Turcotte. Nos amis ne doivent pas diviser leurs forces, en présence d'un adversaire comme l'ex-orateur de l'Assemblée législative.

En dépit de ce que disent certains journaux, M. Turcotte ne devrait avoir dans cette élection aucun vote conservateur. Il ne peut plus être le candidat du parti, quelles que soient ses déclarations et ses promesses.

Quant à M. Dumoulin, nous pensons qu'il doit comprendre lui-même, qu'il vaut mieux pour lui, dans cette élection, faire le sacrifice de ses aspirations. M. Mailhot paraît être le plus fort candidat que notre parti puisse mettre en avant. Il représente plus exactement que M. Dumoulin, la politique de l'honorable M. Ross. Pour toutes ces raisons, nous espérons que, le jour des *polls*, il sera seul sur les rangs comme candidat conservateur, et battra M. Turcotte par une forte majorité.

Un savant

Nous avons écrit dernièrement quelques articles sur la loi du progrès et de l'évolution. C'était une réponse très modérée à une conférence faite à Québec, et qui contenait des erreurs scientifiques et doctrinales.

Nous avons eu le tort de trop parler du conférencier : il en a pris un petit grain d'orgueil.

Ce bon M. de Kastner s'est dit qu'il devait être un personnage important : il l'a cru.

Dédaignant de répondre aux arguments de pauvres "obscurantistes," il a résolu de poser en maître. Et il pose, et il phrase.

Le rédacteur de l'Electeur, en lui ouvrant les colonnes de son journal, s'est fait à la fois bedeau et thuriféraire. Il a annoncé le grand savant, il l'a respectueusement encensé.

Le maître n'a pas un langage très clair, mais il possède le don des phrases vides et sonores : deux qualités qui vont bien ensemble. Il aime à ouvrir des horizons inconnus de ses disciples, à qui il sait faire comprendre avec une extrême délicatesse ce que sont tous des ignorants. Dans ce jeune pays, voyez-vous.....

Monsieur a donc commencé par prouver ce que tout le monde sait, ce que personne ne conteste, à savoir : que les idiomes se transforment... que le français dérive du latin. La belle histoire !

Le mot *pourrir* vient de *putrere* ; mais notez les modifications intermédiaires : *putrere, pudrere, podrir, porrir*, et enfin *pourrir*. "Tr s'est successivement adouci en *dr*, puis en

rr ; u a passé par o pour venir à ou." "Et tout cela afin d'arriver à cette conclusion : que rien ne peut arrêter dans sa marche triomphante la loi de l'évolution, cette grande loi qui éclaire d'un jour radieux les horizons sans fin de la vie universelle !" Avouez que ça prête à rire.

Tant que notre linguiste ne s'inspire que de ses dictionnaires et de ses grammaires, il dit des choses fort ennuyeuses, mais qui sont du moins passables. Il est vrai qu'il traduit César de manière à faire gémir les mânes du grand homme, mais on lui pardonne cette peccadille. Soudain les grammaires se ferment et le savant universel laisse tomber de ses lèvres ces paroles touchantes :

"Absorbé par nos occupations quotidiennes et par des études austères qui n'ont pour mobile que la recherche désintéressée de la vérité, en dehors de toute coterie politique, religieuse, philosophique ou sociale, le temps me manque pour faire voir au public que le progrès par l'évolution s'accomplit dans les langues en général. Mais je nourris d'ailleurs un projet grandiose : celui de prouver qu'il en est de même dans toutes les branches des connaissances humaines, dans tout ce qui existe, dans le monde moral, comme dans le monde physique."

Ce n'était que le début, mais il promettait, n'est-ce pas ?

Nous avons en la suite il y a quelques jours, et nous ne saurions dire quand nous verrons la fin. Ça menace d'être long, bien long, à moins que l'orthodoxie de l'Electeur ne s'effraie et ne dise à son cher professeur : "De grâce, soyez prudent, n'allez pas plus loin."

Cette seconde leçon est ou ne peut plus amusante.

M. de Kastner y prend des airs de petit Darwin et nous promet des merveilles pour plus tard. Par exemple, il nous fera voir que "le mot latin *dies* se trouve reproduit deux fois dans le mot *aujourd'hui*, que des termes aussi différents d'apparence et de signification que "répit, évêque, espion, épiciër, ont la même racine commune."

Ces paroles nous rappellent le maître de philosophie du "Bourgeois Gentilhomme, et nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier avec M. Jourdain : "Vive la science ! Ah ! la belle chose que de savoir quelque chose !"

Mais pourquoi M. de Kastner veut-il nous ouvrir ces horizons splendides ? Pourquoi veut-il nous initier à ces mystérieux secrets de la linguistique ? Ah ! qui l'eût cru ? C'est afin de nous convaincre que les espèces animales se transforment, que le cheval n'est qu'un âne perfectionné, ce qui conduit tout naturellement à la sublime théorie de l'homme-singe ou de l'homme-poisson. Pour prouver que nous ne faisons pas de la pure plaisanterie, nous allons citer le raisonnement de notre conférencier aussi fort en logique qu'en version :

"Croyez-vous qu'il n'y ait pas plus d'analogie entre deux êtres comme l'âne et le cheval qu'il n'y en a entre les deux mots *épiciër* et *évêque* ? Or je vous démontrerai la prochaine fois, avec une certitude absolue, que ces deux termes *épiciër* et *évêque* sont les rejetons d'une même souche. Pourquoi le cheval et l'âne n'auraient-ils pas une commune origine, en supposant même que les géologues et les paléontologistes n'eussent pas encore retrouvé tous les chaînons intermédiaires ?"

Pourquoi pas ?... Cette forme interrogative convient admirablement à nos grands petits savants qui ne savent rien.

Quand ils ont posé une question, ils la croient résolue.

M. de Kastner interroge : pourquoi ?... pourquoi pas ?... Le bon sens lui répond, et le bon sens est contre lui. C'est une terrible chose que d'avoir le bon sens contre soi. Donc, M. de Kastner nous montrera que les mots *épiciër* et *évêque* ont la même racine. Et après ? "Que diront à cela, s'écrie-t-il, les abstraeteurs de quintessence métaphysique" en termes plus simples, tous les gens sensés ?

Ce qu'ils diront ? Ils garderont probablement le silence, se contentant de soupirer et de penser que *cet homme est malade*.

Correspondance de la Capitale

Ottawa, 19 mars 1884.

Le télégraphe vous a donné déjà le résultat du vote sur les résolutions de M. Houde demandant le rappel de l'acte des licences. Tous les députés conservateurs, moins quatre, ont soutenu l'amendement de Sir Hector, à l'effet de soumettre la question des pouvoirs respectifs des législatures locale et fédérale, sur la question des licences, aux tribunaux. Ce résultat vous explique pourquoi M. Tarte qui était arrivé à Ottawa avec des projets si glorieux, en est si vite reparti.

Le vote donné par la majorité est, dans mon opinion, le seul qu'il soit possible de justifier sous les circonstances.

Voici en deux mots comment se présentait la question.

En juin 1882, sur un appel porté au Conseil Privé d'une décision de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, il fut décidé que l'acte de tempérance 1878 était constitutionnel, et de la compétence du Parlement fédéral. Cette décision reconnaissait par conséquent le droit du parlement fédéral de prohiber la vente des boissons enivrantes et de déterminer les conditions dans lesquelles elle pouvait se faire.

Il fut compris dans le temps, que ce jugement enlevait aussi aux législatures locales tout contrôle sur ce trafic. En la relisant aujourd'hui, on voit que la décision n'allait peut être pas aussi loin, mais il n'en est pas moins vrai que l'inférence était passablement justifiée par les termes du jugement. Le Conseil Privé prenait même le soin de dire qu'il ne voulait pas qu'il fut compris que son jugement fut en opposition avec l'opinion exprimée par la Cour Suprême dans cette même cause de *Russell vs la Reine*. Or, cette opinion allait à dire que le pouvoir exercé par le parlement fédéral dans la passation de l'acte de 1878, il le tenait de la clause de l'acte de la Confédération qui lui donnait le droit de légiférer sur tout ce qui concerne la réglementation du commerce ; ce qui équivalait à dire que le parlement fédéral avait seul le droit de réglementer la vente des boissons. Il n'y eut qu'une opinion en Chambre sur la portée de la décision du Conseil Privé, et cela dans le sens que je viens d'indiquer.

Subséquentement, dans la cause de *Hodge vs la Reine*, le Conseil Privé rendit une autre décision dans laquelle il reconnaissait la compétence de la législature d'Ontario à passer une loi pour déterminer les conditions dans lesquelles pouvait être accordées des licences pour la tenue des tables de billard, et la vente des boissons. En même temps le Conseil Privé déclarait qu'il n'avait rien à changer dans l'opinion exprimée dans la cause de *Russell vs la Reine*. Les deux décisions portaient sur des points différents, il est vrai, mais semblaient dans leurs développements, reconnaître le pouvoir concurrent des législatures locales et fédérales sur d'autres points touchant directement à la législation fédérale.

Dans ces circonstances et, vu l'incertitude créée par cette seconde décision, ne semble-t-il pas raisonnable qu'au lieu de répudier sa propre action, le Parlement fédéral décide de laisser sa loi en force jusqu'à ce que, sur un appel provoqué devant les plus haut tribunaux du pays, il ait connu exactement l'étendue de sa juridiction ? Qu'y a-t-il dans cette action qui puisse préjudicier aux droits des Provinces ? Quand ces droits seront bien définis, et ils devront l'être d'après les termes même de la constitution, il sera temps de demander qu'ils soient respectés. Si, comme on le prétend, le Conseil Privé est très disposé à interpréter l'acte fédéral dans un sens tout à fait favorable aux provinces, si sa décision dans l'affaire de *Hodge* a la portée qu'on lui prête, cette portée ne manquera pas de s'accroître d'avantage dans le jugement qui sera provoqué, et au lieu d'y perdre nous n'aurons qu'à y gagner. Il me semble que les députés qui ont voté la loi de 1883, s'ils ont fait une erreur en exagérant la portée du jugement *in re Russell*, ne devaient pas s'exposer à en commettre une seconde en exagérant dans le sens opposé la portée de la décision *in re Hodge*. Et

c'est certainement le moindre danger qu'ils pouvaient courir.

Je vous avouerais que, de plus, les députés avaient une certaine réputation à rappeler, avant même de l'avoir mise à l'essai, une loi qui a été préparée avec un très-grand soin et qui est sans contredit la meilleure qu'en constatant les bons effets qu'elle devra nécessairement produire, au point de vue de la morale publique, l'opinion publique en réclamera-t-elle une semblable pour la Province si celle-ci est déclarée inconstitutionnelle. Et ce sera un grand de fait dans la bonne direction l'objection faite par M. Amyot qu'elle aura pour effet de diminuer les revenus provinciaux, est facile à résoudre. Cette loi aura pour effet sans aucun doute de diminuer de beaucoup le nombre des vendeurs de boisson, mais le gouvernement de la Province a le droit d'augmenter le prix des licences, de le doubler, de le tripler même. Si le nombre des débitants diminue de moitié, les licenciés pourront payer leurs licences plus cher et s'en trouver encore mieux. Vous pourrez ainsi diminuer considérablement le débit de boissons, et en conséquence relever le niveau de la moralité publique, sans que ni les revenus de la Province, ni les intérêts privés n'en souffrent.

Cette considération vaut quelque chose.

Quelques amendements seront faits à la loi, cette session, pour rencontrer les vues de quelques députés qui désirent maintenir, en faveur des conseils locaux, le pouvoir que leur donnait le code municipal de restreindre ou de prohiber la vente des boissons.

Vous avez dû remarquer que la tendance du *Canadien* s'accroît de plus en plus vers la gauche. Jugez par là des dispositions du groupe dont ce journal est l'éclaircisseur. Tenez sur certain qu'il accepte son échec sur le Pacifique de très mauvaise grâce.

Pendant que le *Canadien* entretient les espérances de M. Blake, les autres cherchent, préparent l'occasion, épient le moment favorable, nourrissent pendant ce temps la défiance dans l'esprit des amis, et dans l'opinion publique ; et, à un moment donné, ils rééditeront la comédie du Pacifique, s'ils trouvent assez de dupes. Toutefois, comme ils ne peuvent compter que sur un coup de main ou une surprise, il y a toujours ce moyen facile de le déjouer, qui est de ne pas les perdre de vue, et de tenir constamment l'attention publique éveillée sur leurs mouvements. Dans ces conditions, je réponds de la paix.

Un libéral de notre district me disait l'autre jour. "M. Blake n'est que médiocrement flatté des cajoleries de certains hommes. Il n'ambitionne pas l'alliance de M. Sénécal et ne désire pas attacher à son pied le lourd boulet que traîne avec tant de peine le parti conservateur."

Et il avait raison. J'en ai toujours voulu à M. Mercier de s'être montré si difficile, je commence à croire que M. Blake fera lui aussi la sourde oreille aux prières que lui adressent tous les jours, du fond du cœur, les vrais amis de la cause conservatrice : "De la vraie clique, délivrez-nous, M. Blake."

X.

Institut Canadien

CONFÉRENCE DE M. LEGENDRE

Nous sommes en retard avec l'Institut et M. Legendre, qui ne le méritent ni l'un ni l'autre. L'abondance des matières et des sujets nous a empêché jusqu'ici de rendre justice à la conférence de jeudi soir. Elle réalisait pourtant la devise de l'Institut : *utile dulci*.

Le conférencier avait à traiter de la race française en Amérique, et plus particulièrement dans l'Amérique du Nord. Il a su nous faire embrasser d'un seul coup d'oeil l'histoire de deux siècles. Tous les endroits saillants de nos annales, toutes les grandes luttes, tous les faits héroïques ont été mis en lumière et groupés en un faisceau de gloire. Nous avons vu tour à tour passer devant nos yeux émus Cartier, Champlain, Frontenac et Montcalm, Dollard des Ormeaux et mesdames de Verchères, les missionnaires et les martyrs, les fonda-

teurs et les découvreurs. M. Legendre est ensuite entré dans l'époque anglaise. Il a rapidement retracé nos luttes pour la liberté de notre langue et de notre foi. Enfin il a couronné son travail par un coup d'oeil sur notre situation actuelle et nos espérances d'avenir.

M. Legendre est un de nos meilleurs littérateurs. Sa conférence était écrite en français, ce qui est un grand mérite, et sa parole chaleureuse a plus d'une fois soulevé les applaudissements de l'auditoire.

La St-Joseph

ST-SAUVEUR.—La célébration de la St-Joseph a été très brillante à St-Sauveur.

A 8.30, les membres de l'Union St-Joseph, au nombre d'environ quatre cents, avec bannière, insignes et la musique du 8ème des carabiniers royaux en tête, allaient au devant de leur président, M. Jonas Gosselin.

MM. Villeneuve et Dumontier avaient été délégués par l'Union St-Joseph de St-Roch ; M. Grenier, par celle de Beauport ; M. Falardeau, par celle de Sillery, et M. Bourget, par celle du village de Lauzon, pour assister à la fête.

Les décorations dans l'église étaient aussi nombreuses que variées et disposées avec le goût le plus délicat.

De magnifiques banderoles ornées de courants de verdure descendaient à plis ondoyants du sommet de l'autel ; ces banderoles portaient plusieurs inscriptions ainsi que les armoiries de Léon XIII et de la congrégation des Oblats.

L'honorable M. Rémillard ainsi que M. Sheyn et M. Boutin, maire de St-Sauveur occupaient des sièges d'honneur.

MM. Peachy et Vallières, MM. les Drs Dion, Brochu etc étaient au bas-chœur.

La messe a été chantée par M. le Grand Vicair C. E. Légaré, assisté des RR. PP. Drouet et Jodoin comme diacre et sous diacre.

Le sermon a été donné par le R. P. Bournigal O. M. I.

A l'orgue la musique a été pour les membres du chœur un vrai succès : nous les en félicitons bien sincèrement ainsi que l'orchestre et l'organiste.

Après la messe les membres de l'Union se sont rendus auprès du R. P. Bournigal qui a répondu avec bonheur à leur adresse.

Le R. P. Jodoin, nouveau chapelain de l'Union, a aussi adressé quelques paroles d'encouragement et de félicitation.

ST-ROCH.—La procession à St-Roch a suivi le parcours que nous avons indiqué la semaine dernière. Elle était très nombreuse et précédée de la musique de l'Union musicale.

M. Latulippe lut l'adresse à M. J. E. Martineau, président de l'Union. M. Martineau répondit en termes heureux à cette adresse.

La messe a été chantée par M. l'abbé Sexton avec MM. les abbés Déziel et Belleau, comme diacre et sous-diacre.

Le sermon a été donné par M. l'abbé V. Charland, du collège de Lévis.

Le chœur de St-Roch a chanté la messe de Papin.

Au *Gloria* il y a eu solos par Mlle Orphéa Giguère et M. P.-A. Lapierre ainsi qu'à l'*Agnus Dei*.

A l'Épître M. F. Dorval a chanté Vision de Sainte-Cécile, à l'Élévation Mlle Brindamour a chanté *Temple, ouvre-toi de Gounod*.

M. Joseph Létourneau étudiant en droit, touchait l'orgue et M. J. Turcotte, avocat, dirigeait le chœur.

Au bas-chœur on remarquait Son honneur le Maire, l'honorable M. P. Garneau, le lieutenant colonel Vohl, M. Dorval, chef de la brigade du feu, etc etc.

MM. J. Langlois et P. Blouin représentaient l'Union St-Joseph de St-Sauveur, l'Union de Sillery avait pour délégué M. A. Paquet.

Après la messe les membres se sont rendus à la sacristie où ils ont présenté une affectueuse adresse à M. le curé Gosselin.

Sur le parcours de la procession les rues étaient magnifiquement bien parées.

À Lévis et Beauport la fête nous a-t-on dit a été splendide.

À la Basilique le sermon a été don-

née par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

Les élèves du Petit Séminaire ont chanté à l'offertoire le *Te Joseph* de Coppé.

Résumé des dépêches

EUROPE

ANGLETERRE

Londres, 23 mars 1884.

L'ambassadeur chinois, le marquis de Tseng, a reçu ordre de retourner à Paris.

FRANCE

Paris, 22 mars 1884.

Le gouvernement a reçu une pétition des Français de l'île de la Réunion et de l'île Maurice se plaignant de l'état des affaires à Madagascar et demandant que le protectorat français soit étendue à cette île. Ferry a résolu, paraît-il, de transférer du Tonkin à Madagascar, six mille hommes de troupes. On rapporte que des troubles assez graves ont eu lieu au Sénégal.

ALLEMAGNE

Berlin, 22 mars 1884.

C'est aujourd'hui le 87ème anniversaire de la naissance de l'Empereur Guillaume. Cette fête est célébrée avec beaucoup d'éclat.

Bismarck a donné un grand dîner diplomatique à l'occasion de l'anniversaire impérial.

ITALIE

Rome 23 mars 1884.

On annonce que le Pape va créer dans le consistoire de demain, deux cardinaux et vingt et un évêques.

AFRIQUE

SOUDAN

Souakim, 22 mars 1884.

On est sous l'impression qu'Osman Digna est presque complètement abandonné par ses troupes.

ASIE

TONKIN

Nouvelle victoire française. Les troupes française ont pris la forteresse de Thainguyen.

Amérique

ÉTATS-UNIS

New-York, 22 mars 1884.

Le *World* annonce que Grant s'est prononcé pour Logan comme candidat du parti républicain à la présidence.

A travers les Etats-Unis

Le *Canadian American* de Minneapolis, Minn. dit que les principaux journaux du Dakota sont rédigés par des Canadiens (Canucks) et que les Canadiens commandent dans tout l'Etat.

M. Wilson, géologue de Chicago, qui étudie en ce moment la formation géologique des régions à charbon anthracite de la Pennsylvanie, près de Lone Mountain, a reçu l'autre jour la visite d'un fermier, nommé Samuel Herb, venant le prier d'examiner un échantillon de minéral trouvé dans sa propriété. C'était de l'émeri.

Le géologue accompagnant le cultivateur dans sa ferme, y a reconnu l'existence d'une veine d'émeri de 38 pouces. La petite propriété de Samuel Herb est nue et stérile, et il n'y a qu'une huitaine de jours qu'il cherchait à la vendre \$300. Une compagnie de Boston vient de la lui acheter \$30 000. Tous les terrains avoisinants ont doublé de valeur du jour au lendemain.

Mercrèdi dernier, les Canadiens de Southbridge, Mass, étaient dans l'allégresse. Ils fêtaient le retour de leur vénéral pasteur, le Rvd. M. Brochu, et s'efforçaient de lui montrer par leur empressement toute la sympathie et l'estime que son dévouement pour le bien de la paroisse ont fait naître dans leurs cœurs.

Le presbytère et le couvent avaient été brillamment illuminés pour l'occasion.

On a fait circuler ces jours derniers dans Holyoke, Mass., une petite feuille, sale chiffon, qui a été distribuée nuitamment dans notre ville.

Cet ignoble écrit est rempli d'injures grossières à l'adresse du pasteur de notre congrégation canadienne, et insulte lâchement les Sœurs qui dirigent nos écoles paroissiales.

Petites nouvelles

ASSOCIATION DE VIGILANCE DE QUÉBEC.—Une assemblée du comité Central de l'Association de Vigilance de Québec aura lieu demain 25 courant, à 7.30h p. m. à la Cour du Récorder ; on espère qu'il y aura foule que les comités locaux auront des représentants.

—Voulez-vous avoir de l'appétit, de l'embonpoint, des couleurs, de la force et de la vigueur, prenez la Salspareille d'Ayer.

CERCLE CATHOLIQUE.—Les membres de cette association sont priés de se rappeler que la messe annuelle en l'honneur de St-Joseph, aura lieu demain, à 7 1/2 à la chapelle de l'Hôpital Général.

—Mercredi prochain, 26 courant, M. Michel donnera une conférence faisant suite à celles qui ont précédé; réunion à l'heure ordinaire.

PERSONNEL.—MM. Chs Langelier et A. Carrier ont plié bagage et battu en retraite. Ils sont arrivés à Québec et n'en repartiront plus.

—Ils désespèrent. ELECTION.—Hier a eu lieu l'élection des officiers de la Congrégation de la Haute-Ville. M. Cyr. Tessier N. P., été élu préfet, et M. Joseph Drole et Dr T. Magloire Turcot, employé au département des terres, ont été élus assistants.

ASSISES CRIMINELLES.—M. Dunbar, Amyot et Pelletier continueront d'être les substitués du procureur général aux prochaines assises qui s'ouvriront le 10 avril prochain.

RETRAITE.—Hier soir a eu lieu la clôture de la retraite des jeunes gens à la Congrégation de la haute ville. Une foule considérable de jeunes gens ont suivi les exercices prêchés avec succès et éloquence par le R. P. Thro.

Une nouvelle retraite pour les hommes commencera dimanche prochain au même endroit.

PROCÈS CRIMINEL.—On annonce que le 26 courant aura lieu à Montmagny, le procès de P. Carrier accusé de meurtre de E. Lemieux de St-Magloire.

L'avocat de Carrier est M. L. P. Pelletier.

ÉCHAPPÉ BELLE.—L'Église St-Roch, Québec l'a échappé belle samedi soir. Un des vicaires s'aperçut, vers 11 heures, que des tisons enflammés tombaient d'une petite ouverture qui se trouvait au plafond.

L'alarme fut immédiatement sonnée. Les pompiers arrivèrent aussitôt. Il n'y a qu'une petite ouverture au plafond. Les dommages sont donc peu considérables.

—Les Pilules d'Ayer sont absolument végétales, d'un emploi sûr; elle ne resserrent pas les intestins, et sont un tonique admirable.

UNE BAGARRE EN RÉGLE, A LÉVIS.—Voici comment s'est passée, vendredi dernier, cette affaire chez nos voisins de l'autre rive.

Parmi les hommes employés au creusement de la nouvelle citerne, rue St-George, il en est un qui, après avoir été averti plusieurs fois par le contre-maître Maranda, de ne plus blasphémer, fut enfin congédié, vendredi.

A une heure, l'un des ouvriers, Thomas Ramsay, annonça au contre-maître que si Fortin ne travaillait pas, personne ne travaillerait.

De suite, on fit avertir monsieur le surveillant des travaux de la ville. Celui-ci vint ordonner aux hommes de reprendre l'ouvrage ou de s'en aller. Ramsay voulut de nouveau intervenir. D'une parole à l'autre, on en vint aux mains. Ramsay saisit M. Maranda à la gorge et la mêlée devint générale. C'est alors que le surveillant de la ville fut heurté par les travailleurs et précipité sur le roc au fond de la citerne d'une hauteur d'à peu près dix-huit pieds.

M. Thompson, reçu plusieurs contusions graves. Il a une large incision au front.

Samedi matin, on pensait que Ramsay irait imposer ses volontés et un détachement de police était là. Tout a été tranquille. Il y a eu un rassemblement de curieux, mais rien autre chose.

ACCIDENT.—Un accident des plus graves est arrivé à M. Frs Courteau de cette ville, dit le Messenger de Nicolet, qui travaillait au chantier de M. Francis McCallrey, dans la paroisse de St-Valers de Hulstode. Vendredi, 14 courant, M. Courteau voulut aider un de ses associés à abattre un arbre et il dit à son ami n'il finirait de couper l'arbre seul et qu'il aurait le temps de parer la chute de l'arbre; malheureusement il n'eut pas le temps et les branches de l'arbre lui ont causé des meurtrissures à la tête et aux pieds; ses associés lui portèrent les premiers secours et ils ont été cherché le Dr Poulin qui se trouvait à quatre lieues de distance du chantier qu'il lui donna les premiers soins médicaux.

M. le Dr Lahaie de LaBaie est allé secourir les efforts du Dr Poulin. La victime quoique un peu mieux aux dernières nouvelles, est encore dans un état très critique.

ACCIDENT TERRIBLE.—Un douloureux accident est arrivé, samedi après-midi, au fils de M. Olivier Gingras, menuisier, rue Richelieu.

Il était occupé à enlever la neige sur le trottoir en face de la résidence de son père, en compagnie d'un ami du nom de Leblanc, qui était armé d'un pic.

Or, au moment où le jeune Gingras se penchait pour enlever une pellette de neige, son compagnon élevait son pic.

dont la pointe vint s'enfoncer dans l'œil gauche de son jeune ami, en transperçant l'orbite.

M. le Dr Boulet fut mandé immédiatement.

L'œil gauche est absolument perdu.

PILULES HOLLOWAY.—Débilité héréditaire.—LES CONSTITUTIONS altérées qu'on néglige de soigner, se développent souvent au moment de la croissance et causent plusieurs maladies opiniâtres. On prévient de telles conséquences au moyen de ces purifiantes Pilules qu'on peut prendre en toute assurance, dès puis les premiers symptômes des dérangements de la santé jusqu'à son complet rétablissement. Des instructions imprimées (qui entourent chaque boîte) sont les meilleures et les plus simples guides, pour les patients, à la recherche d'un remède à leurs maladies, récentes ou chroniques, et cette médecine convient admirablement pour améliorer la digestion et aider l'assimilation, afin de renouveler la santé de ceux qui sont naturellement délicats et de restaurer la force de ceux qui sont prématurément atteints.

SPIROMÈTRE

Plusieurs médecins et chirurgiens des armées françaises et anglaises se sont associés avec M. Souvielle, de Paris, ex-ai de chirurgien de l'armée française, pour l'assister dans son institut si bien connu pour le traitement des maladies de la gorge et des poumons.

Pendant une visite, dernièrement, en France, le docteur a été visité par un nombre d'éminents professeurs des principales facultés d'Europe, désirant essayer son traitement spirométral pour les maladies chroniques connues sous les noms de catarrhe, bronchite, asthme, pour les maladies de la gorge et des poumons, et ils sont convaincus qu'avec le traitement par le spiromètre ces terribles maladies ne sont plus à craindre et pas même la consommation, à moins que la maladie ne soit dans les dernières phases.

Ses nombreux essais à Prague, à Paris et dans les principaux hôpitaux de l'Europe lui donnent une expérience aggrave les maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé accomplit silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse du gosier, qu'il dépouille de son enveloppe, laissant ainsi cette surface enflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'atmosphériques.

A mesure que la maladie fait de progrès la matière délétère qui sort constamment de la surface enflammée pendant le sommeil descend dans les tubes bronchiques; la partie supérieure des poumons est atteinte insensiblement et alors commence la plus terrible des maladies la consommation.

Pouquoi les traitements employés jusqu'à présent sont-ils impuissants à guérir ces terribles maladies? Parce que les remèdes appliqués à l'extérieur ou introduits dans l'estomac ne font que déranger la digestion et aggraver la maladie.

Les demandes extraordinaires pour le spiromètre du Dr Souvielle en France et en Angleterre lui firent croire que son succès ne serait pas moindre en Amérique.

En effet tout le monde intelligent de la Puissance du Canada sait très bien que des milliers de nos compatriotes ont été guéris par lui et un grand nombre dont les cas étaient prononcés inguérissables par nos meilleurs médecins.

L'annonce est un moyen légitime mis à la disposition d'un peuple éclairé pour faire connaître au monde entier ses découvertes et ses besoins. Tout le monde intelligent admet le moyen des annonces comme nécessaire que possède rarement un homme de son âge.

Les personnes qui ne peuvent pas visiter les bureaux pourront être traitées par lettres adressées à M. Souvielle, ex-aide-chirurgien de l'armée française, 13, Philippe St., Montréal, 173, Church Street, Toronto, 106, Alexander Street, Winnipeg, Bureaux pour le Canada.

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour aux progrès de la civilisation et des affaires.

Les médecins et les malades sont invités à consulter les chirurgiens et à faire l'essai de l'instrument gratis aux instituts.

Québec, 16 août 1883—1 an 498

Repos et confort pour les malades LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens, à 25 cts la bouteille.

Mères! Mères! Mères! Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME WISLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets

tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Québec, 14 janvier 1884—1 an.

J & W. REID.

FABRIQUANTS DE PAPIER

A LA

PAPETERIE DE LORETTE

FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer

A la Papeterie du Pont Rouge

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

MM. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de métaux, et de fournitures pour la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Québec, 26 octobre 1882.

SOUSSIONS

LA fabrique de l'Ancienne-Lorette demande des soumissions pour

préparer son clocher à recevoir 3 cloches et poser les cloches.

Demandez des renseignements au soussigné, ou mieux encore aller voir le clocher.

Les soumissions devront être adressées au soussigné avant le 10 d'AVRIL prochain.

JOS. OCT. FAUCHER, Prop.

Québec, 20 mars 1884—Js. 995

BAZAR

DE

S. JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.

Sous le haut patronage de

MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Québec, 16 mars 1884.

LE 14 AVRIL prochain, lundi de Pâques s'ouvrira, dans la grande église St-Jean Baptiste, un bazar, déjà annoncé depuis un an mais retardé jusqu'à ce jour, pour des raisons incontrôlables. Le but du bazar est de venir en aide à la fabrique pour l'ornementation intérieure de l'église, dont la bénédiction se fera, à moins de contre ordre, le dimanche 25 mai prochain, qui est celui dans l'octave de l'Ascension. Cette bénédiction solennelle sera présidée par Mgr l'Archevêque lui-même. Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, a bien voulu accepter le sermon de circonstance.

Les dames ci-dessous nommées tiendront les tables du bazar.

I. Table de Monsieur Ant. Racine, table de rafraîchissements, tenue par Mesdames Dr. O. Robitaille, Blaise Beaudet, Joseph Hardy et Jos. ph Lebeau, Madame Balzaret, que la mort a enlevée d'une manière si tragique, faisant partie de cette table.

II. Table St-Cécile et Union Musicale tenue par Mesdames Georges Costlow, Isidore Bazin, Honoré Malouin, Oct. Lemieux, F. phrem Dupai, Clodomir Delisle.

III. Table St-Jean-Baptiste, tenue par Mesdames Henri Bolduc, Alfred Hamel et Frs Faguy.

IV. Table St-Louis, tenue par Mesdames P. Labadie et Augustin Dallaire.

V. Table St-Joseph, tenue par Mesdames H. Lortie, Félix Gaboury.

VI. Table du Sacré-Cœur, tenue par les Dames de la Sainte-Marie.

VII. Table de Ste-Anne, tenue par Madame F. X. Robitaille.

VIII. Table de N.-D. de Lourdes et Archiconfrérie, tenue par Mesdames Augustin Trudelle, F. X. Lacroix, et Ford. DeVarennes.

IX. Table St-François d'Assises, tenue par Mesdames F. X. Lachance, P. Gingras et Jos. Pichette.

X. Table St-François-Xavier, tenue par Mesdemoiselles Moisan, Mademoiselle Emilie Tessier et Madame Edouard Roy.

F-X PLAMONDON, Prop.

Québec, 19 mars 1884. 892

A vendre.

500 QUARTS COL TAR

250 GOUDRON VEIT.

100 BRAI

200 NOIR.

250 BOTTES D'ETOUPE.

25 TONNEAUX FEUTRE GOUDRONNÉ pour couverture

A BON MARCHÉ.

J. & W. Reid, RUE ST-PAUL.

Québec, 18 mars 1884—3m. 991

Vente Spéciale

DE Lampes d'Eglises

A un prix extraordinairement bas!!!

Un magnifique assortiment de lampes nouvelles et élégantes convenables pour les églises et les chapelles.

DE SPLENDIDES CANDELABRES A 2, 3, 4 et 6 lumières.

ELEGANTES LAMPES SUSPENDUES A une seule lumière, ET DES LAMPES-APPLIQUES Et aussi une grande variété de Petites lampes colorées, Au Dépôt d'Huile Astrale, 56, rue de la Fabrique Québec, 16 février 1884.—lan, 537

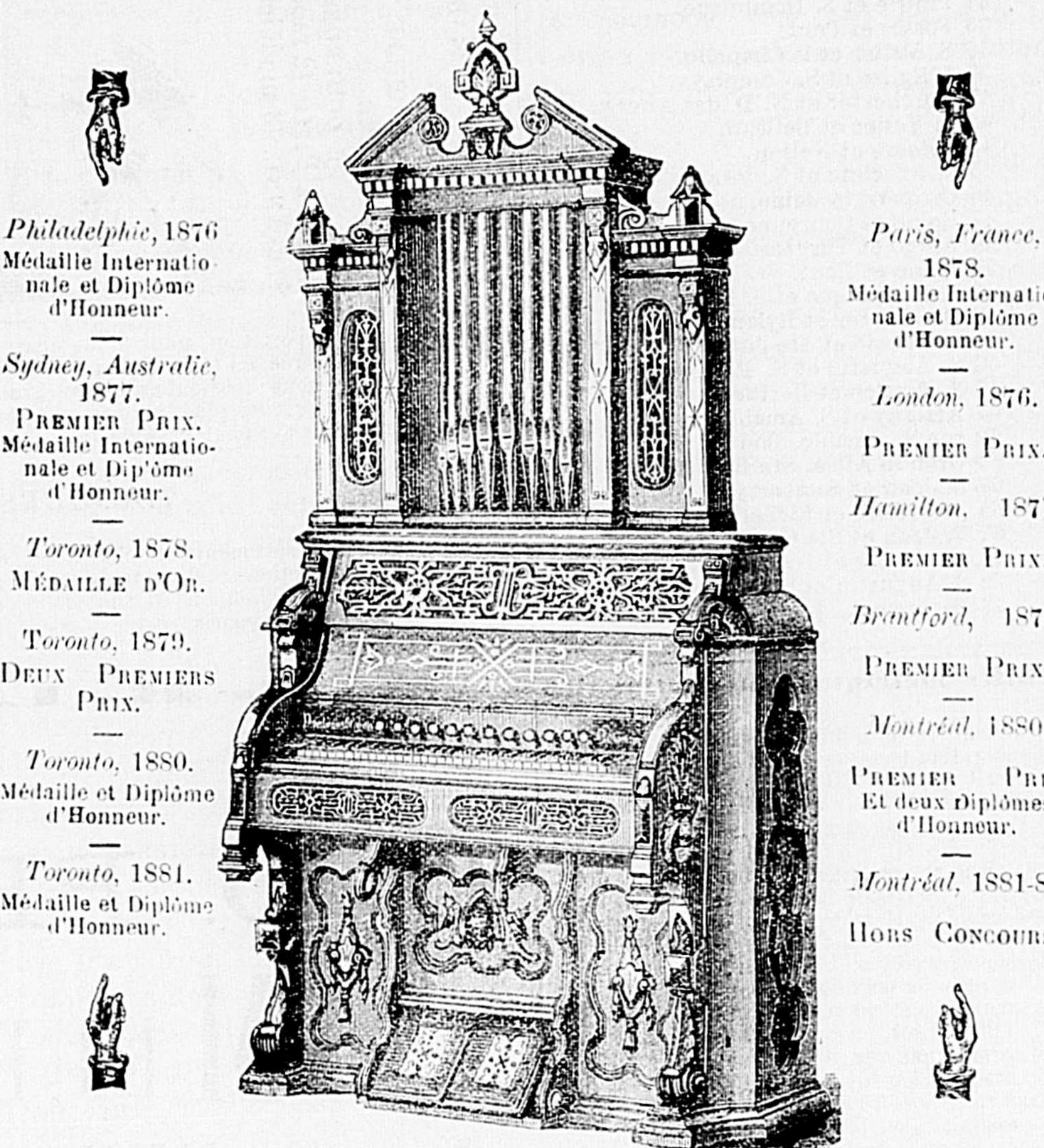
Orgues-Harmoniums "DOMINION," FABRIQUES SPECIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE,

Par la Compagnie d'ORGUES et de PIANOS "DOMINION," de Bowmanville, Ont. à l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue garantis pour 5 ans, et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère.

La supériorité des Orgues-Harmoniums "DOMINION" a été universellement reconnue par LES PLUS GRANDES DISTINCTIONS et les Premiers Prix partout où ils ont été exhibés.

Orgues d'Eglise, Orgues à 2 claviers, Orgues à pédales.

Cinquante premiers prix aux Expositions des différentes parties du monde.



Conditions libérales. Satisfaction garantie. Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure de ces instruments. Catalogues illustrés expédiés sur demande. Une centaine d'instruments toujours en magasin. Prix de \$50.00 à \$1000.00. S'adresser à

L. E. N. PRATTE, "DEPOT GENERAL DES ORGUES DOMINION," 250, rue Notre-Dame, MONTREAL.

N.-N'ayant plus d'agence à Québec, les MESSIEURS DU CLERGÉ qui auraient besoin d'ORGUES, sont respectueusement priés de s'adresser directement à Montréal, où ils seront certains de trouver l'assortiment le plus complet qu'il y ait au Canada. Québec, 8 mars 1884—15 nov. 83—lan2tps. 909

PARFUMS DE RIMMEL POUR LE MOUCHOIR

(Extraits au moyen du Myrograine patenté de Rimmel.)

Tous les plus odoriférants et durables: IRLANG-IRLANG, HELIOTROPE BLANCHE, LIAS BLANC, ROSE BLANCHE, LOTUS EGYPTIEN, MALVETTA, BOUQUET D'ESSENCE, VANDA, FOIN FRAIS, BELLES VIOLETTES, ETC., ETC.

LE VINAIGRE DE TOILETTE DE RIMMEL, très rafraîchissant, tonique et salubre.

L'EAU DE TOILETTE DE RIMMEL, ou EAU DE RIMMEL, délicieusement odoriférante.

LA CELEBRE EAU DE LAVANDE DE RIMMEL, distille des Fleurs Mitcham.

L'EXTRAIT DE RIMMEL DE L'ESSENCE TILLEUL et de la GLYCERINE, POMMADE DE LA REINE, BRILLANTINE et PHLOGOME pour les Cheveux.

LA CREME FROIDE DE RIMMEL et la POUDRE DE VIOLETTE DE RIZ pour la toilette de la peau du visage.

LE SAVON TRANSPARENT DE GOUDRON DE CHARBON pour purifier et adoucir la peau.

LA WINDSOR BRUN, le MIEL, la GLYCERINE, l'AMANDIER, la LATTUE, le TILIA et autres Savons Supérieurs de Toilette.

L'EAU D'INDIENNE DE RIMMEL, LA PATE A DENT DE CERISE et de CORAIL pour les dents.

LE SAVON A DENTS DE ROSE BLANCHE DE RIMMEL, en boîte de métal clair.

LA FARINE D'AVOINE, VIOLETTE ODO-RANTE DE RIMMEL, pour adoucir et nettoyer la peau.

L'OZONIER AROMATIQUE DE RIMMEL, un Purificateur Naturel de l'Air, le seul désinfectant agréable.

Eugène Rimmel,

Parfumeur de Son Altesse Royale la Princesse de Galles, et des principales Cours d'Europe,

96, STRAND, LONDRES.

N. B.—Parfums et Eaux de Toilettes expédiés en bloc à une grande réduction. Québec, 16 février 1884—1 an. 909

Pianos et Harmoniums!

RÉDUCTION DES PRIX.

AVANT actuellement en magasin l'assortiment le plus considérable de Pianos et Harmoniums

AMÉRICAINS ET CANADIENS, nous avons décidé d'effectuer une diminution de notre surcroît d'assortiment, et afin d'écouler le plus grand nombre possible d'instruments, nous ferons une réduction extraordinaire sur les prix réguliers de nos

PIANOS ET HARMONIUMS. Nous avons en magasin les pianos de renom suivants: SCHOMAKER, à cordes d'or, KNABE & CO., JIARDMAN, DOWLING PECK, STEVENSON & CO., HEIDTSMAN & CO., NEWCOMB & CO., MOZART, etc. et les harmoniums suivants: DOHERTY & CO., DOMINION ORGAN & CO., BELL & CO., J. & R. KILGOUR, etc. etc.

Aussi les machines à coudre suivantes: SINGER, NEW WILLIAM, NEW-YORK, DOMESTIC, HELPMATE, etc. etc.

AUX PRIX DU GROS. Conditions faciles.

MUSIQUE EN FEUILLES Romances françaises et morceaux, depuis 10 CENTIMS en montant.

BERNARD & ALLAIRE, Éditeurs de musique, 6, rue La Fabrique, Haute-Ville Québec, 21 décembre 1883

\$10 A \$1,000 DEPOSES dans le STOCKS WALL STREET, conduisant à la fortune tous les mois Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chose. Adresser BAXTER & GIB., Banquiers 17, Rue Wall, New-York.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erythèmes, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délie le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulceres Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières purides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

Je suis, avec respect,

MRS. ANN O'BRIAN.

148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.Y., écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et régule l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilules et Onguent Holloway!

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indigestions, les personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/4d., 2s. 9d., 1s. 2s., et 3s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé: THOMAS HOLLOWAY, 535, Oxford Street, London

Québec, 7 novembre 1881—1 an.

Société de CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC,

No 23, RUE ST-JEAN.

ARGENT A PRÊTER

TERMES et CONDITIONS FACILES

La Société prête sur la garantie de propriétés immobilières et de ses parts. Le montant prêté se rembourse par paiements mensuels ou autrement. Pas d'amendes sur arriérés.

A VENDRE

Une maison rue Latournelle, No 128. do Scott, " 79.

do Plessis, " 11.

do Laberge, " 10.

do Ste-Hélène, No 3, St-Sauveur.

Un terrain vacant 30x60 pieds, côté sud de la rue St-Olivier.

A VENDRE ET A LOUER

Quais et lots vacants, rue Champlain. Un emplacement, avec une maison à deux étages en bois, situé en la ville de St-Germain de Rimouski, côté nord de la rue St-Germain.

J. G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 28 fév. 1883—17 fév. 83.—lan 746

District de Québec, COUR SUPÉRIEURE.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

D'AYER (Ayer's Hair Vigor.) rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou décolorés, au même temps qu'elle leur donne une riche couleur chatoyante...

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale. 2 Ste Anne et Auteuil. 3 Grisons et Ste Geneviève. 4 Haldimand et St Louis. 5 Jardins et Ste Anne. 6 Buade et Fort. 7 S. Eustache et S. Georges. 8 La Famille et Hébert. 9 Séminaire de Québec. 10 Ste Julienne d'Artigny. 11 Ste Jean et Collins. 12 Palais et MacMahon. 13 S. Jean et S. Stanislas. 14 Chantier Dinning, (Champlain). 15 Epicerie Taylor. 16 rue Champlain, 474. 17 S. Jean et Sutherland. 18 Déjigny et S. Olivier. 19 Maison Giblin (Champlain). 20 rue Champlain, 103. 21 Dalhousie et Arthur. 22 Côte de la Montagne, au bas. 23 Sault-au-Matelot et S. Jacques. 24 Côte Matelot et S. Paul. 25 S. François et la Chapelle. 26 Lemesurier, rue S. Paul. 27 Marché S. Paul, station. 28 Prairie et S. Dominique. 29 Fossés et Pont. 30 S. Valier et la Chapelle. 31 L'Eglise et S. Joseph. 32 Dorchester et N. D. des Anges. 33 S. Valier et Belleau. 34 Colomb et Nelson. 35 S. Anselme et S. Joseph. 36 Caron et la Reine. 37 Reine et Couronne. 38 Reine et Pont. 39 S. Dominique et S. François. 40 Dorchester et Ryland. 41 Artillerie et Ste Julie. 42 S. Augustin et S. Patrice. 43 S. Patrice et Berthelot. 44 Artigny et S. Amable. 45 rue S. Amable, Bon Pasteur. 46 Grande Allée, Ste Brigitte. 47 S. Jean et Salaberry. 48 Ste Claire et Richelieu. 49 S. Jean et Ste Geneviève. 50 Robitaille et Latourelle. 51 S. Augustin et S. Georges. 52 Rue Argenteau.

MANUFACTURE

STATUES RELIGIEUSES, C. B. LANCTOT, 268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreuses pratiques, que nous venons de recevoir un très grand et magnifique choix de statues de toutes sortes :



OUTRE cette importation, nous nous chargerons aussi de faire venir tout autre statue qui puisse être désirée, en terre cuite pour extérieur, et de tout autre matériel.

Le plus bel assortiment de chapeaux, chapeaux dalmatiques, voiles, bourses, étoles, etc. et de toutes descriptions et de tous prix.

C. B. LANCTOT

Québec, 11 octobre 1882-Jan.

C. O. BEDARD, MEUBLIER

No 288 RUE SAINT-JOSEPH. (En face de son ancien poste et sur le terrain de l'ancien cimetière) SAINT-ROCH

A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que ameublement de Chambre à coucher, de Salon, de Salle à dîner, etc., etc. Corniches et Tapis posés avec ordre.



Chemin de Fer du Nord.

A PARTIR DE LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883. Les trains circulent comme suit :

Table with columns: Départ de Montréal, Arrivée à Québec, Départ de Québec, Arrivée à Montréal. Rows for Mixed, Mail, and Express services.

Tous les trains de passagers de jour sont pourvus de magnifique chars palais, et ceux de la nuit de chars dortoirs. Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

BUREAUX DES BILLETS

Vis-à-vis l'Hotel St Louis - QUEBEC. 143, Rue St-Jacques - MONTREAL. A. DAVIS, Surintendant.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1883-Arrangement d'Hiver-1884

Le et après le LUNDI, 10 décembre, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, excepté les dimanches, comme suit :

QUITTERA QUÉBEC (Station du Palais) 4.00 p. m. Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant là à 6.30 p. m.

QUITTERA ST-RAYMOND 6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant là à 8.55 a. m.

6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les samedis seulement, arrivant à 9.15 p. m.

Arrêt à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis.

Des omnibus reçoivent les trains à St-Ambroise, pour la jeune Lorette, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins.

Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe.

Le Fret reçu après 3.00 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

Billets à vendre chez Leve & Alden, rue St-Louis, F. Deltile, 45, rue St-Pierre, O. Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & frère, 96, rue St-Joseph, et Harris & Cie, 37, rue St-Jean.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Commercial Chambers, Québec, 3 novembre 1883 705

FOURRURES

JOFFRE en ce moment a public un assortiment considérable et varié de FOURRURES Françaises, comprenant :

- MANCHONS, CHAPEAUX, GANTS, HABITS, GILETS, MANTEAUX, COLLERETTES, ETC, ETC.

Robes de Buffles, de Loup, de Bœufs musqué pour Sleigh.

LE TOUT A BAS PRIX POUR ARGENT COMPTANT.

Gants en Buckskin, Caribou et en Chevreau et Mitaines.

Mocassins, Raquettes et Toboggans.

J. C. PATERSON, 27, RUE BUADE. Québec, 6 novembre 1883. 1062



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1883-Arrangement d'Hiver-1884

Le et après le LUNDI, 10 décembre, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, excepté les dimanches, comme suit :

QUITTERONT LA Pointe Lévis Pour Halifax et St Jean à 7.30 A. M. Pour la Rivière du Loup et Ste-Flavie à 11.20 A. M. Pour la Rivière du Loup à 5.15 P. M.

Arriveront à la Pointe Lévis De Halifax et St-Jean à 7.30 P. M. De la Rivière du Loup à 1.30 P. M. De la Rivière du Loup à 6.00 A. M.

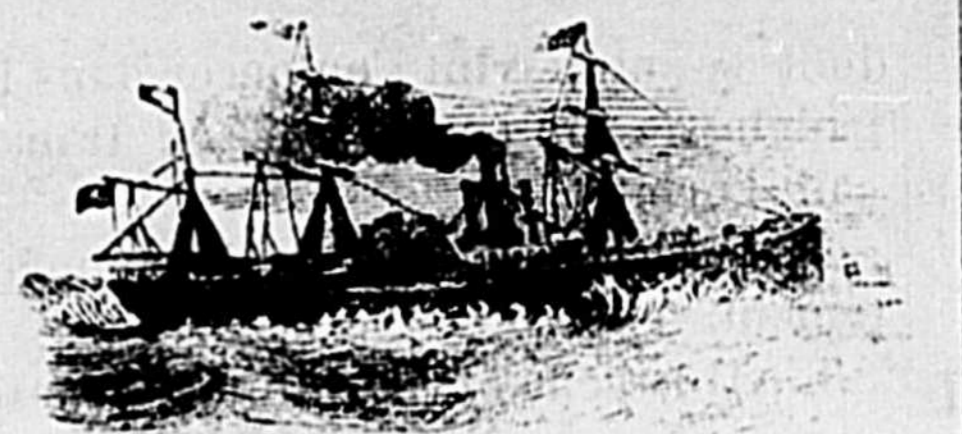
Le Pullman quittant Lévis le Mardi, Jeudi et Samedi va jusqu'à Halifax, et celui partant les Lundi, Mercredi et Vendredi, va jusqu'à St-Jean.

Tous les trains circulent d'après le temps officiel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef. Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 6 décembre 1883. Québec, 11 décembre 1883. 1105

LOUIS JOBIN, STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUÉBEC Québec, 5 mai 1883. 785



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Maites

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1883 ARRANGEMENT D'HIVER 1884

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annuaires maritimes.

Table with columns: VAISSAUX, TONNAGE, COMMANDANTS. Lists ships like NUMERIAN, SARDINIAN, etc.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement, d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Portland, De Halifax. Lists dates for various ships.

Prix du passage de Québec, voie de Halifax :

Table with columns: Cabine, Suivant les accablissements, Intermédiaire, Entrepont. Lists prices for different classes.

Les vapeurs du service de GLASGOW ET BOSTON

Table with columns: De Glasgow, Steamer, De Boston. Lists dates for various ships.

UN bazar au profit de l'Eglise s'ouvrira à St-Félix du Cap-Rouge, au commencement de juillet.

Les dames qui présideront aux tables sont :

A la table du Sacré-Cœur : Madame Jos. Drole et Mlle J. Julien.

A la table St-Patrice : Mesdames N. Flood, W. J. French, D. Murphy et J. Murphy.

A la table St-Anne : Mesdames Adolphe Robitaille, Ferd. Letellier et Nap. Robitaille.

A la table S-Félix : Mesdames Norb. Piquet, Louis Robitaille, L. Laisné et P. Robitaille.

A la table S. Jean-Baptiste : Madame N. Everell, Mlle M. Mathieu, Mesdames Z. Tardif et M. Valin.

Mesdames E. Doré, G. Miville Dechéne, Michel Hamel, les Pichet et Gondron, présideront à la table de rafraichissements.

Les personnes charitables qui désirent venir en aide à l'Eglise du Cap-Rouge, sont priées d'adresser leurs offres aux Dames ci-dessus mentionnées ou au curé du Cap-Rouge.

Cap-Rouge, 18 février 1884. P. E. BFA. DET. Ptre, directeur. Québec, 20 février 1884.-107. 972

LEÇONS PARTICULIÈRES.

MONSIEUR A. MICHEL donne chez lui, RUE DE LA REINE, 122, des leçons particulières de Mathématiques, spécialement en préparation au Service civil, à l'Arpentage, et aux fonctions d'Ingénieur civil. Québec, 22 août 1883. 856

EXTRAORDINAIRE !

MÉTHODE très facile pour apprendre l'Anglais, par E. C. Prix 50 cents. Adresser les demandes rue Ste-Croix, No 10, Quartier Montcalm. Québec, 18 novembre 1883, 914

CE JOURNAL

peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonces de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (40, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York. Québec, 25 mars 1880. 997

EN VENTE

LE

CALENDRIER

DU

Diocèse de Rimouski

POUR

1884

PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU.

Indiquant la date de la solennité des QUARANTE HEURES en chaque paroisse, et approuvé par l'Evêque de Rimouski.

S'adresser pour la vente en gros, à Québec, chez l'éditeur, 9, rue Bado.

En dépôt chez la plupart de marchands de la Province

Avis important !

Bonne Nouvelle !

AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX CURÉS, MUNAUTES RELIGIEUX.

Le soussigné a l'honneur d'inviter les MM. du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreuses pratiques en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du P AROISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure.

Je recevrai toutes commandes que l'on m'adressera bien me faire mention, pour être expédiées par la malle ou autrement. La livraison de l'ouvrage commencera cette semaine.

L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, et cette nouvelle édition étant bien limitée, j'ose espérer que chacun voudra bien se hâter de me faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au P AROISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine. Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'en est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'apparaissant), ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Etant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT

On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles.

Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE,

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 27 mars 1883 1103

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

Cette remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIÈMES. Prix en gros \$2.00 la douzaine.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

CONDITIONS

—DU—

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement :

EDITION QUOTIDIENNE.

CANADA (Un an.....\$6.00) ET (Six mois.....3.00) ETATS-UNIS. (Trois mois.....1.50)

ANGLETERRE..... (Un an.....25s) (Six mois.....12s) (Trois mois.....6s)

FRANCE..... (Un an.....60Francs) (Six mois.....30) (Trois mois.....15)

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Six lignes et au-dessous.....50 centimes

Pour chaque insertion subséquente.....12 1/2

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion, et de 5 centimes pour les insertions subséquentes.

Réclames : 20 cents la ligne.

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIETAIRE,

RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

LEGER BROUSSEAU

Editeur-Propriétaire,

No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa.

Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m.

Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

INTERCOLONIAL

Heure de Québec

Quitteront la Pointe Lévis : Train pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M.

Train pour Rivière du Loup et Ste Flavie à 11.20 A. M. Pour Rivière du Loup à 5.15 P. M.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

Quittera la Pointe Lévis à 11.00 a. m. pour Richmond, Montréal, Sherbrooke, Island Pond, et à toutes les stations intermédiaires.

EXPRESS

Quittera la Pointe Lévis à 8.00 P. M. pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland et Montréal.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Quittera Québec, station du Palais, à 4.00 p. m., train de la malle pour St-Raymond, arrivant là à 6.30 p. m.

Quittera St-Raymond à 6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant là à 8.55 a. m.

6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les samedis, seulement, arrivant à 9.15 p. m.

Arrêt à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., suivi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m. et à Sherbrooke à 5.15 p. m. 5.00 a. m. convoi du fret, arrivant à la jonction de la Beauce à 8.30 a. m., et à Sherbrooke à 5.00 p. m.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

QUEBEC STATION DE LEVIS

A. M. A. M.

6.45 Express pour Halifax

10.30 Train mixte pour Richmond et Maites pour la Rivière du Loup.

P. M. 1.30 Train mixte de la Rivière du Loup.

4.45 Train des marchés pour la Rivière du Loup.

6.00 Malle pour Richmond.

Le temps et la glace le permettant. Etalon chronométrique de l'Est. Voyages intermédiaires pour fret.

Marché au Bois

Prix par corde

Québec, 29 janvier 1881.

Erable de 3 pieds.....\$5.25 à 5.50

2 1/2 4.50 à 4.75

Merisier 3 5.00 à 5.00

2 1/2 5.00 à 5.00

Merisier du Saguenay, 3 pieds..... 4.50 à 5.00

Hêtre 3 pieds..... 4.50 à 4.50

2 1/2 4.00 à 4.00

Bouleau [rouge] 3 pieds..... 3.40 à 3.60

2 3.00 à 3.10

[blanc] 3 3.20 à 3.50

Épave [rouge] 3 3.60 à 4.00

[blanche] 2 1/2 3.00 à 4.00

[grise] 3 3.50 à 3.60

Cypres 3 pieds..... 3.20 à 3.40

Pruche 3 2.80 à 2.75

Croûtes le cent..... 0.80 à 1.00

Slabs 1.00 à 1.25

Unités métriques Internationales

Le MÈTRE (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, vaut 3 pieds 3 pouces, ou 1 verge et 1/10.

Le décimètre (10e du mètre) vaut 4 pouces anglais, ou une largeur de main.

Le centimètre (100e du mètre) vaut 3 lignes, ou 3/8 de pouce, largeur du bout du petit doigt.

Le millimètre (1000e du mètre) vaut 1/32 de ligne.

Le décimètre (10 mètres) vaut une demi-toise, ou 2 perches, ou 11 verges, ou 33 pieds.

L'hectomètre (100 mètres) vaut 5 chaînes, ou 110 verges, ou près de 2 arpens.

Le kilomètre (1000 mètres) vaut 50 chaînes, ou 1100 verges, ou environ 2 3/4 de mille.

Le MÈTRE CARRÉ vaut 1 verge carrée et 2/10, ou près de 11 pieds carrés.

L'ARE ou décamètre carré vaut 4 perches carrées anglaises, ou 120 verges carrées.

L'hectare ou hectomètre carré vaut 2 acres 1/2, de sorte que 2 hectares font 5 acres.

Le kilomètre carré vaut environ 25 de mille carrés, de sorte que 5 kilomètres carrés valent environ 2 milles carrés.

VOLUMES ET CAPACITÉS

Le MÈTRE CUBE, ou stère, ou tonneau, vaut 1 verge cube et 3/10, soit 34 pieds cubes, ou 230 gallons, ou près de 3 minots.

Le litre ou décimètre cube vaut environ 1 pinte.

Le décalitre (10 litres) vaut une demi-toise, ou 2 perches, ou 11 verges, ou 33 pieds.

L'hectolitre (100 litres) vaut 22 gallons.

La TONNE métrique (poids d'un mètre cube d'eau) vaut l'ancienne tonne canadienne, ou un peu plus que la tonne anglaise.

Le quintal métrique vaut 2 fois l'ancien quintal canadien,